

# Les travaux personnels encadrés (TPE)

## Rappel historique

### Les différentes étapes qui ont jalonné la mise en place des travaux personnels encadrés TPE 1999-2000

Expérimentation des TPE en classe de première (quelques classes par série dans chaque académie)  
publication d'un « protocole » de cadrage pour l'expérimentation

### 2000-2001

Généralisation des TPE en classe de première (janvier 2001)

### 2001-2002

Introduction des TPE en classe terminale à titre facultatif (épreuve facultative au baccalauréat selon des modalités provisoires d'évaluation)

### 2002-2003

Généralisation des TPE en classe terminale

Les TPE restent une épreuve facultative au baccalauréat, mais mieux valorisée (coefficient 2)

### 2005-2006 :

Les TPE sont supprimés en classe terminale. **Ils restent obligatoires en classe de première et sont évalués au baccalauréat sous forme d'épreuve obligatoire anticipée à partir de 2006. Cette épreuve comptera pour la session 2007 et sera dotée d'un coefficient 2 portant sur les points supérieurs à la moyenne.**

## Modalités de fonctionnement

- Les TPE constituent un enseignement obligatoire en classe de première.
- Ils sont présentés au baccalauréat sous forme d'épreuve obligatoire anticipée
  - 🌐 [BO n°31 du 1er septembre 2005 \(arrêté du 29 juillet 2005\)](#)
  - 🌐 [BO n°41 du 10 novembre 2005 \(Note de service n°2005-174 du 2 novembre 2005\)](#)
- Les TPE sont réalisés par groupes d'élèves. Ils peuvent exceptionnellement être individuels.
- Il est recommandé de constituer des équipes de **trois élèves maximum**.
  - 🌐 [BO n°39 du 27 octobre 2005 \(Note de service n°2005-166 du 20 octobre 2005\)](#)

## Horaires

- **2 heures sont inscrites dans l'emploi du temps des élèves.**
- 72 heures par division et par niveau sont réparties entre les professeurs concernés.
- Ce volume horaire inclut la mise en place, le suivi et l'évaluation du TPE.
- L'heure TPE est inscrite dans l'emploi du temps des enseignants
- **En série S à dominante "Sciences de l'ingénieur"**, les heures TPE se déroulent dans le cadre de l'horaire de sciences de l'ingénieur explicitement réservé aux TPE.
- 36 heures années supplémentaires sont attribuées pour les disciplines autres que les sciences de l'ingénieur, en vue de favoriser la pluridisciplinarité.
  - 🌐 [BO n°39 du 27 octobre 2005 \(Note de service n°2005-166 du 20 octobre 2005\)](#)
- On peut envisager des regroupements d'élèves de séries différentes, intéressés par des problématiques voisines.
  - 📄 [Brochure « Mise en œuvre des TPE » rentrée 2001 \(249,11 ko\)](#)

## Encadrement

- Les TPE sont encadrés par des enseignants appartenant aux disciplines concernées par le TPE.

- L'encadrement constitue un des aspects fondamentaux du travail des enseignants. Il est indispensable à la qualité du travail réalisé.

Tous les bilans académiques, réalisés depuis la mise en place des TPE font ressortir l'importance d'un encadrement pédagogique solide dans la réussite et la qualité d'un TPE. Il permet d'éviter plusieurs dérives : sujets mal délimités, absence de problématique, compilation de documents ou reprise d'anciens TPE, monodisciplinarité : autant d'éléments qui peuvent être pénalisés lors de l'épreuve au baccalauréat.

### Responsabilité

- Une note de service précise le rôle des enseignants dans l'encadrement des TPE et la responsabilité du chef d'établissement dans l'organisation et le déroulement des TPE (activités à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement).  
 [BO n°2 du 11 janvier 2001 \(note de service n°2001-007 du 8-1-2001\)](#)

### Calendrier

- Il apparaît souhaitable de mettre en place les TPE **dès les premières semaines de la rentrée**. Leur déroulement s'étale sur **18 semaines au maximum**. Leur évaluation est à organiser impérativement avant les vacances de printemps.  
 [BO n°39 du 27 octobre 2005 \(Note de service n°2005-166 du 20 octobre 2005\)](#)

### Rôle du CDI et des professeurs – documentalistes

- La recherche documentaire n'est ni l'objectif ni le centre des TPE : elle constitue un moyen et une étape en vue d'une production élaborée par les élèves.  
 [Brochure « Mise en œuvre des TPE » rentrée 2001 \(249,11 ko\)](#)
- Les professeurs documentalistes sont associés à l'équipe pédagogique dans la recherche et la sélection des documents par les élèves.
- Ils peuvent faire partie de la commission d'évaluation lors de l'épreuve TPE au baccalauréat.

### Thèmes, Sujets, Productions

- Un TPE implique au moins deux disciplines, dont une discipline caractéristique de la série concernée.  
 [BO n°39 du 27 octobre 2005 \(note de service n°2005-166 du 20 octobre 2005\)](#)
- Les TPE peuvent concerner l'ensemble des disciplines. Il convient de favoriser la variété des associations disciplinaires de manière à ce que toutes les disciplines puissent être impliquées.
- **Il est important de rappeler aux élèves que le TPE ne peut être mono disciplinaire.**

### Thèmes

- Les thèmes des séries générales sont renouvelés par tiers tous les deux ans.
- **Six thèmes nationaux sont établis pour les séries L, ES et S : deux thèmes communs aux trois séries, quatre thèmes spécifiques à chaque série.**
- **Pour la série S à dominante "sciences de l'ingénieur", trois thèmes sont communs avec la série S option "sciences de la vie et de Terre", et trois autres sont spécifiques.**
- Les thèmes font l'objet d'une publication BO.
- Des fiches pédagogiques sont mises en ligne sur ÉduSCOL pour chaque nouveau thème.  
thèmes 2005-2006 :  [BO n°18 du 6 mai 2004 \(note de service n°2004-061 du 27-4-2004\)](#)

## Choix des sujets

**Ils sont définis d'un commun accord entre les élèves et leurs professeurs en fonction d'exigences précises :**

- lien avec un des thèmes nationaux ;
- l'adaptation aux connaissances et compétences incluses dans le programme des disciplines concernées doit être exigée par les enseignants ;
- tout TPE doit partir d'un questionnement et tenter de dégager une problématique, afin d'éviter diverses dérives : compilation de documents restitution sans appropriation ni questionnement personnel.

**Il est important de rappeler que les professeurs doivent veiller à ce que les sujets ne soient pas trop ambitieux mais adaptés aux connaissances et aux compétences des élèves : la réussite des TPE repose en grande partie sur le caractère réaliste des sujets et sur des problématiques bien définies, évitant des sujets trop vastes que les élèves ont du mal à cerner.**

## Production

**Il est vivement recommandé de diversifier les formes de production choisies pour le TPE : recourir à la forme du « dossier » doit être justifié par la nature du sujet afin d'éviter les risques de compilation et de favoriser un effort de personnalisation des réalisations choisies.**

 [BO n°39 du 27 octobre 2005 \(note de service n°2005-166 du 20 octobre 2005\)](#)

## Évaluation au baccalauréat

Les modalités d'évaluation des TPE au baccalauréat figurent dans la note de service n°2005-174 du 2 novembre 2005 parue au  BO n°41 du 10 novembre 2005

Quelques points sont à souligner par souci de clarté :

- Le carnet de bord n'est pas évalué ni mis à la disposition du jury d'examen : il éclaire l'équipe pédagogique dans le suivi et l'aboutissement du TPE.
- La note synthétique est distincte de la production. Elle se présente sous forme de deux pages maximum, retraçant la démarche suivie et le bilan du travail effectué. Elle est individuelle.
- La note finale est comprise entre 0 et 20 (même si ne sont pris en compte que les points au dessus de la moyenne).

---

*Direction générale de l'Enseignement scolaire - Publié le 25 novembre 2005  
© Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*

**TRAVAUX PERSONNELS ENCADRÉS****Liste des thèmes de TPE de la classe de première des séries générales en vigueur à la rentrée de l'année scolaire 2006-2007**

NOR : MENE0601153N

RLR : 520-1

NOTE DE SERVICE N°2006-077 DU 25-4-2006

MEN

DESCO A4

Réf. : **N.S. n° 2004-061 du 27-4-2004** (B.O. n° 18 du 6 mai 2004) ; **N.S. n° 2002-153 du 17-7-2002** (B.O. n° 30 du 25-7-2002) ; **N.S. n° 2000-086 du 15-6-2000** (B.O. n° 24 du 22-6-2000)

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service inter académique des examens et concours d'Ile-de-France ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux proviseures et proviseurs ; aux professeures et professeurs

■ La liste des thèmes de TPE en vigueur à compter de la rentrée de l'année scolaire 2006-2007 et valable pour les années scolaires 2006-2007 et 2007-2008 est la suivante :

Série économique et sociale	Série littéraire	Série scientifique	
		Option sciences de la vie et de la Terre	Option sciences de l'ingénieur
L'homme et la nature Ruptures et continuités	L'homme et la nature Ruptures et continuités	L'homme et la nature Ruptures et continuités	L'homme et la nature
La presse écrite Les entreprises et leurs stratégies territoriales *Pouvoirs et société *La famille	L'image Arts, littérature et politique *Réalités, représentations *Œuvres et techniques	Modèles, modélisation Croissance *Savants et science, hier et aujourd'hui *Environnement et progrès	Modèles, modélisation Création de produits Information et communication *Ingénieurs et sciences : une histoire partagée *Environnement et progrès

\*Thème renouvelé.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,  
Le directeur de l'enseignement scolaire  
Roland DEBBASCH

## Nature juridique du TPE

- La production est une œuvre collective originale soumise aux règles de la propriété intellectuelle.
- La note synthétique individuelle est assimilée à une copie d'examen.
- La fiche individuelle de notation constitue un document administratif.

Après l'examen :

- Les productions ne sont pas conservées par l'administration. Les élèves peuvent les récupérer selon des modalités fixées localement.
- Les synthèses sont conservées comme les autres copies d'examen, puis détruites une année après la publication des résultats.

---

*Direction générale de l'Enseignement scolaire - Publié le 25 novembre 2005*

*© Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*

## TPE et documentation

Dans les travaux personnels encadrés, les élèves s'appuient sur des recherches documentaires pour cerner leur sujet, l'affiner et construire leur projet, ce dont rend compte le carnet de bord. Les documentalistes et les enseignants qui accompagnent ce travail apprennent aux élèves à trouver des ressources et à les diversifier, ainsi qu'à sélectionner et analyser leur documentation.

En amont, les enseignants, **documentalistes et professeurs**, sont amenés à réunir une documentation en relation avec les thèmes sélectionnés, en repérant celle qui est déjà disponible dans l'établissement et celle qu'il est nécessaire de se procurer. C'est pourquoi, les établissements se doteront d'une **politique documentaire** qui assurera :

- le recensement, l'archivage, l'indexation, l'organisation et l'accessibilité de l'ensemble des ressources existant au CDI comme dans d'autres lieux (cabinet d'histoire, salle informatique, etc.) ;
- un programme d'acquisition ;
- la diversification des lieux de ressources de l'établissement (réseaux...) ;
- le repérage des ressources disponibles à l'extérieur de l'établissement ;
- la mise en place de partenariats avec des centres de ressources locaux.

➤ **La cité des sciences et de l'industrie** propose de mettre [ses ressources et ses compétences](#) à la disposition des enseignants. Consultez  [la page TPE](#) de son site !

➤ La direction de l'Enseignement scolaire organise avec le concours de l'École **normale supérieure de Cachan** un  [forum TPE](#) pour les sections scientifiques.

**Divers sites nationaux** offrent une aide à la réflexion sur ce sujet ou rassemblent références et adresses sur les thèmes des travaux personnels encadrés.

- L'objectif du portail  [Éduclit](#) du CNDP est de faciliter l'accès à la documentation professionnelle dont les enseignants et les personnels des établissements scolaires ont besoin dans l'exercice de leur métier.
-  [Savoirs CDI](#) est le site des documentalistes. Outre sa rubrique TPE, il offre une réflexion sur les missions des documentalistes et sur le rôle d'un CDI dans un établissement. C'est une mine de renseignements pour les équipes éducatives engagées dans les TPE.
- La rubrique  [TPE](#) du CNDP propose notamment de préparer une partie du travail documentaire nécessaire aux TPE pour les professeurs et les documentalistes. On consultera à ce propos avec profit les parties "Accompagnement documentaire" et "CRDP et TPE".
- Sur EducNet, la rubrique  [TICE-CDI](#) informe les enseignants sur les outils informatiques de recherche (Internet, logiciels documentaires...), leur propose des activités pédagogiques et une aide à la formation des enseignants et des élèves.
- Plus largement,  [Éducasource](#) veut, grâce à son moteur de recherches, "faciliter l'accès aux ressources électroniques utiles à l'enseignement."